



MAIRIE de CRIEL sur Mer

Commune de Criel sur Mer

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <http://criel-sur-mer.fr> .

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2023 du budget principal de la commune et de ses budgets annexes.

La commune de Criel sur Mer dispose de 3 budgets :

- le budget principal de la commune,
- le budget annexe du Château de Chantereine,
- le budget annexe du Camping municipal (incluant l'écovillage).

Le compte administratif constitue l'arrêt des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2023, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser).

Il rapproche ainsi les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice.

Ces résultats, excédentaires ou déficitaires, sont reportés soit au budget primitif, soit au budget supplémentaire, selon la date de vote du compte administratif. Ce dernier est voté au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos (article L1612-12 du CGCT).

Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le trésorier.

Le compte administratif 2023 a été adopté le 27 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture au public.

Sur le plan communal, la volonté est de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau de qualité des services rendus aux habitants,
- mobiliser, chaque fois que possible, les subventions auprès du département, de la Région et de l'Etat...,
- ne pas accroître la pression fiscale sur les habitants.

BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien.

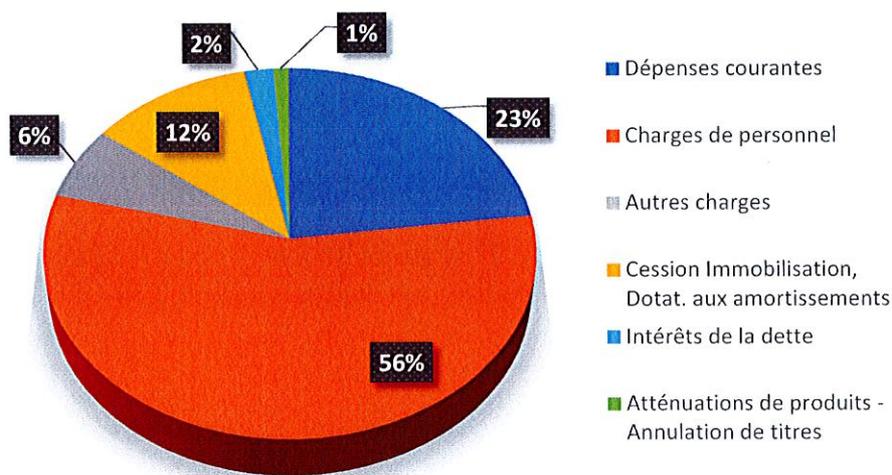
Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

a) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont, principalement, constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien courant des voiries, les achats de matériels et de fournitures et les subventions versées aux écoles et aux associations.

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à **3 721 478.34 €** et sont réparties comme suit :

Nature des dépenses	Montant T.T.C.
Dépenses courantes	856 854.96 €
Charges de personnel	2 079 780.93 €
Autres charges : <i>subventions aux associations, CCAS ...</i>	236 279.55 €
Cession immobilisations, dotation aux amortissements et provisions	431 506.52 €
Intérêts de la dette	76 725.38 €
Atténuations de produits – Annulation de titres	40 331.00 €
Total des dépenses	3 721 478.34 €



b) Les recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

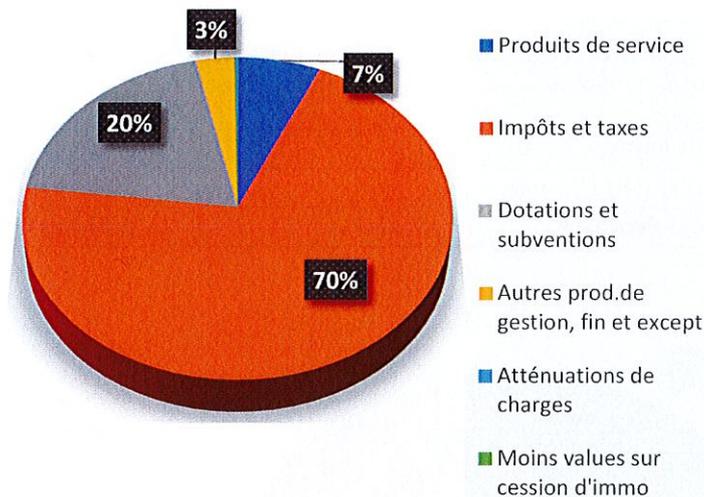
S²LO

ID : 076-217601921-20240327-NOTEADM2023-DE

Les recettes de fonctionnement correspondent, principalement, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderies, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à **3 890 355.97 €**, réparties comme suit :

Nature des recettes	Montant T.T.C.
Produits des services : Locations, redevances d'occupation, concessions, cantine...	257 481.75 €
Impôts et taxes	2 737 230.42 €
Dotations de l'Etat, subventions...	764 225.36 €
Autres produits : gestion, financiers, exceptionnels...	120 631.38 €
Atténuations de charges	7 552.06 €
Moins values sur cession d'immobilisation	3 235.00 €
Total des recettes	3 890 355.97 €



Les dépenses réelles de fonctionnement (dépenses hors amortissement et cession d'immobilisations) pour l'année 2023 s'élèvent à 3 289 971.82 € pour 3 887 120.97 € de recettes réelles (recettes hors cession d'immobilisations).

c) Résultats de la section fonctionnement

La section de fonctionnement présente un excédent de 168 877.63 €
Résultat 2022 reporté (excédent) 531859.03 €

Soit un résultat excédentaire au 31/12/2023 de 700 736.66 €

II. La section d'investissement

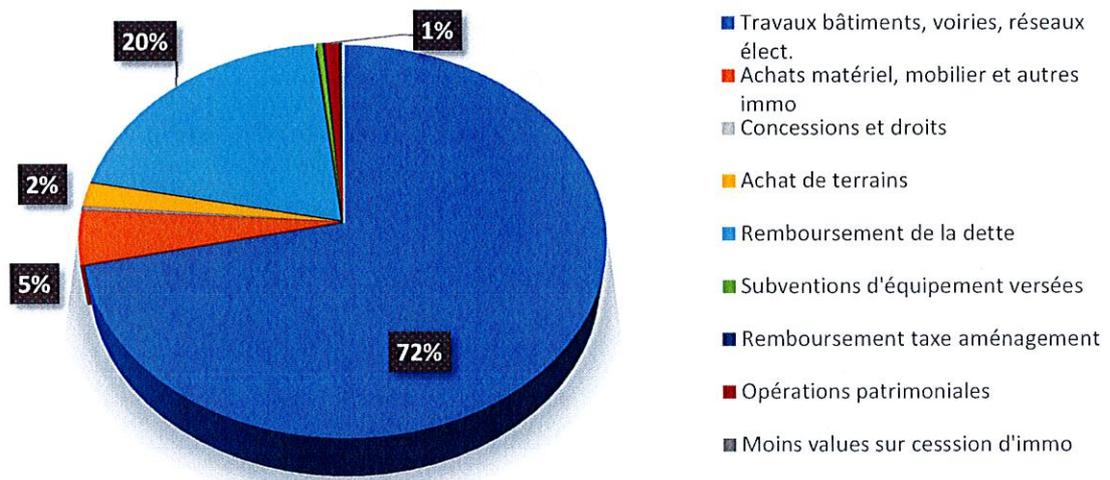
La section d'investissement est liée aux projets de la commune. Il s'agit d'un caractère exceptionnel.

a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses qui font varier durablement la valeur et la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à **1 513 641.68 €**, réparties comme suit :

Nature des dépenses	Montant T.T.C.
Moins-values sur cession d'immobilisation et transfert en investissement des travaux en régie	3 235.00 €
Opérations patrimoniales	14 510.74 €
Remboursement de la dette	302 077.71 €
Subventions d'équipement versées	6 700.25 €
Remboursement taxe aménagement	2 513.98 €
Concessions, droits	4 884.00 €
Achats de matériel de bureau, informatique, matériel de transport, mobilier, et autres immobilisations corporelles	67 478.01 €
Achat de terrains	29 431.11 €
Travaux bâtiments, voirie,	1 082 810.88 €
Total des dépenses	1 513 641.68 €



Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2023 :

- Travaux de bâtiment : Création d'une maison de santé,
- Travaux de voirie pour mise en sécurité et signalisation,
- Démolition d'une maison Rue Gontran de Malartic présentant un risque naturel majeur,
- Achat d'un véhicule électrique, de matériel informatique et de bureau, de mobiliers, d'équipements pour les Services techniques ...,

b) Les recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

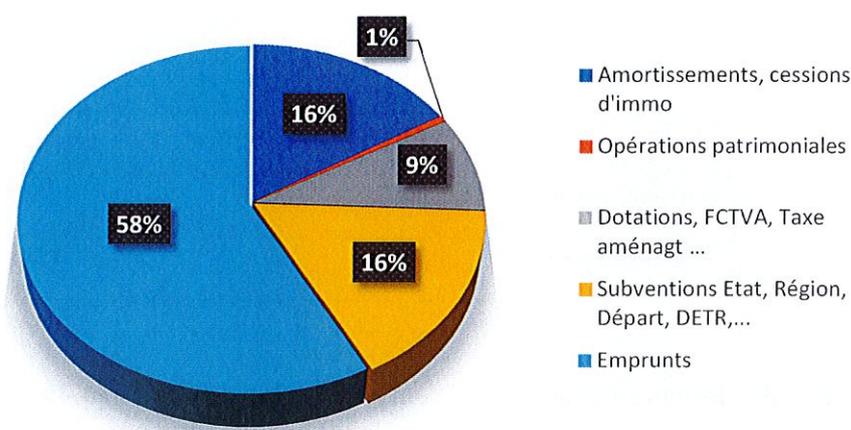
S²LO

ID : 076-217601921-20240327-NOTEADM2023-DE

Les recettes d'investissement sont, principalement, constituées des recettes dites patrimoniales et de subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus lors de l'élaboration du budget primitif.

Les recettes d'investissement 2023 s'élèvent à **2 656 142.36 €**.

Nature des dépenses	Montant T.T.C.
Amortissements, cessions d'immobilisation	431 506.52 €
Opérations patrimoniales	14 510.74 €
Dotations, FCTVA, taxe aménagement, excédents fonct.capitalisés	236 470.78 €
Emprunts	1 535 607.00 €
Subventions Etat, Région, Dépt, DETR, ...	438 047.32 €
Total des recettes	2 656 142.36 €



Les principales recettes d'investissement en 2023 proviennent des emprunts contractés pour la réalisation de la maison de santé.

c) Résultats de la section investissement

La section d'investissement présente un excédent de 1 142 500.68 €
Résultat 2022 reporté (déficit) - 35 925.40 €

Soit un résultat excédentaire au 31/12/2023 de **1 106 575.28 €**

III. Résultat globalisé de l'exercice 2023

- Fonctionnement : 700 736.66 €
- Investissement : 1 106 575.28 €

Soit un résultat globalisé 2023 : **1 807 311.94 €**

BUDGETS ANNEXES**BUDGET ANNEXE du Château de Chantereine****I. Section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2023 à **493 341.31 €**. Elles sont composées principalement des charges de personnel et des charges à caractère général (fluides, entretien et réparation, achats de fournitures courantes...)

Nature des dépenses	Montant H.T.
Dépenses courantes <i>Eau, électricité, entretien matériel...</i>	174 363.37 €
Charges de personnel	304 745.65 €
Autres charges de gestion courante, et charges exceptionnelles	3 352.61 €
Dotations aux amortissements	10 879.68 €
Total des dépenses	493 341.31 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2023 à **621 396.35 €**. Elles sont composées principalement : des prestations de services : locations de chambres et de salles, restauration...

Nature des recettes	Montant H.T.
Produits des ventes	616 484.65 €
Autres produits de gestion courante et produits exceptionnels	1 626.99 €
Atténuation de charges : remboursement d'indemnités journalières et charges de personnel...	3 284.71 €
Total des recettes	621 396.35 €

Résultat de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un excédent de 128 055.04 €
 Résultat 2022 reporté (déficit) - 425 226.20 €

Soit un résultat déficitaire au 31/12/2023 de - 297 171.16 €

II. Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 076-217601921-20240327-NOTEADM2023-DE

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2023 à **11 240.98 €**. Elles sont composées de l'achat de matériel de cuisine, de linge de lit,...et de l'installation d'une centrale incendie

Nature des dépenses	Montant H.T.
Concessions et droits (certificats, licences)	259.00 €
Achats de matériel de cuisine, linge de lit...	5 663.18 €
Installation centrale incendie	5 318.80 €
Total des dépenses	11 240.98 €

Les recettes d'investissement s'élèvent en 2023 à **10 879.68 €**. Elles sont composées que des dotations aux amortissements.

Nature des recettes	Montant H.T.	
Amortissements	10 879.68 €	
Total des recettes	10 879.68 €	

Résultat de la section d'investissement

La section d'investissement présente un déficit de - 361.30 €
Résultat 2022 reporté (excédent) 89 080.06 €

Soit un résultat excédentaire au 31/12/2023 de 88 718.76 €

III. Résultat globalisé de l'exercice 2023

- Fonctionnement : - 297 171.16 €
- Investissement : 88 718.76 €

Soit un résultat globalisé 2023 : - 208 452.40 €

Ce budget annexe regroupe le camping municipal et l'écovillage. La gestion du camping est confiée à un délégataire de service public, l'écovillage est quant à lui géré en régie par la collectivité.

La redevance versée par le délégataire au titre est de 31 760.90 € HT pour 2023 au titre de l'occupation du domaine public.

I. Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2023 à **56 847.54 €**. Elles sont composées principalement : des charges à caractère général (fluides, entretien et réparation, achats de fournitures courantes...)

Nature des dépenses	Montant H.T.
Dépenses courantes <i>Eau, électricité, entretien matériel...</i>	260.54 €
Charges de personnel	1 903.00 €
Autres charges de gestion courante	18 815.10 €
Dotations aux amortissements	35 868.90 €
Total des dépenses	56 847.54 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2023 à **79 454.36 €**. Elles sont composées principalement des locations de parcelles à l'écovillage et de la redevance versée par le délégataire de service public.

Nature des recettes	Montant H.T.
Produits des ventes (locations parcelles Ecovillage)	40 491.84 €
Redevance du délégataire de service public	31 760.90 €
Amortissement sur subventions d'équipement	7 201.62 €
Total des recettes	79 454.36 €

Résultat de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un excédent de	22 606.82 €
Résultat 2022 reporté (excédent)	99 812.84 €

Soit un résultat excédentaire au 31/12/2023 de 122 419.66 €

II. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2023 à **13 843.82 €**. Elles sont composées principalement : d'achats de matériel pour l'entretien des espaces verts à l'Ecovillage et de l'amortissement des subventions d'équipement.

Nature des dépenses	Montant H.T.
Amortissements des subventions d'équipement	7 201.62 €
Achat de matériel pour entretien des espaces verts à l'Ecovillage	6 642.20 €
Total des dépenses	13 843.82 €

Les recettes d'investissement s'élèvent en 2023 à **35 868.90 €**. Elles sont composées des dotations aux amortissements.

Nature des recettes	Montant H.T.
Amortissements	35 868.90 €
Total des recettes	35 868.90 €

Résultat de la section d'investissement

La section d'investissement présente un excédent de 22 025.08 €
 Résultat 2022 reporté (excédent) 110 117.62 €

Soit un résultat excédentaire au 31/12/2023 de 132 142.70 €

III. Résultat globalisé de l'exercice 2023

- Fonctionnement : 122 419.66 €
 - Investissement : 132 142.70 €

Soit un résultat globalisé 2023 : 254 562.36 €

Fait à Criel sur Mer, le 27 mars 2024

Le Maire,

Alain TROUÉSSIN



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-26, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 076-217601921-20240327-NOTEADM2023-DE